

Une Réserve Naturelle est complémentaire d'autres outils, qui ont des objectifs différents :

Parc Naturel Régional

De vastes territoires habités où les activités économiques et sociales sont à soutenir, en valorisant le patrimoine naturel et culturel, sans réglementation liée.

Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont désignés pour préserver des habitats naturels et espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Des mesures contractuelles (agro-environnementales par exemple) peuvent y être engagées.

Plan Local d'Urbanisme

Une réglementation à la parcelle concernant les règles, droits à construire et à exploiter.

Z.N.I.E.F.F.

Une zone inventoriée comme d'intérêt écologique, faunistique et faunistique remarquable.

Association Foncière Pastorale

Regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics), pour améliorer la gestion de l'espace pastoral.

Renseignements

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Antenne Pays Basque - Landes
projetreserve@cen-na.org - tél. 05 59 70 58 37

Publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - juin 2023 - Crédits photos © CEN NA

Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Projet mené avec les communes de Bidarray, Itxassou, Espelette et Ainhoa



Qu'est-ce qu'une Réserve Naturelle ?

Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) ou Nationale (RNN) est une désignation qui permet le classement d'un espace naturel d'intérêt patrimonial pour ses richesses naturelles, géologiques et paysagères.

Ce projet de territoire vise à préserver la biodiversité, promouvoir les activités humaines compatibles avec ce milieu naturel d'exception et sensibiliser le public.

La mise en place et la gestion d'une Réserve Naturelle associe étroitement les propriétaires, exploitants, communes, et habitants.

Cet outil permettra de renforcer et d'accompagner la gestion du site, d'appuyer les démarches locales en faveur du patrimoine naturel, culturel et des activités associées notamment pastorales.

Réserve Naturelle



RNR
9

RNN
22

En
Nouvelle-Aquitaine

Participer au projet Réserve Naturelle

Contribuer à valoriser un patrimoine d'exception

En saisissant l'opportunité de valoriser votre territoire aux côtés d'un réseau composé des plus beaux sites naturels de Nouvelle-Aquitaine et de France.

Les parcelles identifiées dans le cadre du périmètre d'étude du projet de Réserve naturelle présentent un fort intérêt écologique et méritent d'être préservées et valorisées.

Concilier les usages

En encadrant les activités de pleine nature compatibles sur vos parcelles.

Dans le respect des droits des propriétaires, le cadre légal de l'outil permet de garantir le respect des lieux, des milieux naturels, des propriétés, pour un meilleur équilibre des usages, pour tous et dans l'intérêt de tous.

Accompagner la gestion en faveur des milieux et des espèces

En profitant de nouveaux moyens dédiés pour poursuivre et renforcer la gestion et réaliser de nouveaux investissements.

L'État ou la Région apportent des moyens financiers pérennes dans l'accompagnement des propriétaires pour une gestion durable du site.

Répondre à notre responsabilité de léguer ce patrimoine naturel commun aux générations futures et porter la fierté d'un cadre de vie préservé.

Sur le principe, les communes de Bidarray, Itxassou, Espelette et Ainhoa sont d'ores et déjà favorables à ce projet.

Les Réserves Naturelles sont des espaces dédiés à la préservation de la nature, avec une réglementation adaptée et des moyens de gestion dédiés, tout en respectant le contexte local.

Ainsi, la Réserve Naturelle s'appuiera sur les outils et règlements déjà en place et viendra les compléter et faciliter leur mise en œuvre, pour répondre aux nombreux besoins du massif.

Les plus-values d'une Réserve Naturelle sont nombreuses, elle :

- génère des actions d'intérêt général et préserve des biens communs,
- offre une expertise et un appui au service des acteurs du territoire,
- est un outil de mise en

œuvre des politiques publiques (eau, éducation, tourisme, etc.),

- est un lieu privilégié de découvertes et d'éducation,
- contribue aux besoins et au bien-être des citoyens, à des publics très variés,

Vous êtes propriétaire ou exploitant sur le massif ?

Permanences pour échanger sur le projet

Les **13 et 18 juillet** 2023, de 14 h à 19 h,
en mairie d'Espelette

Nous vous conseillons de vous inscrire :

- auprès du CEN : projetreserve@cen-na.org ou tél. 05 59 70 58 37
- auprès de la mairie : tél. 05 59 93 91 44



Que des avantages !

- Cet outil environnemental n'est pas imposé mais bel et bien concerté. Tout est réfléchi, posé, débattu et acté suivant les enjeux du site.
- Les règles de la Réserve sont spécifiques au territoire car construites, débattues avec les acteurs locaux et les propriétaires. La réglementation de la Réserve permettra d'harmoniser les règles existantes, et proposera de nouvelles règles concertées, en faveur de la biodiversité et des activités respectueuses des écosystèmes.
- Les parcelles concernées restent propriétés des propriétaires actuels. La réglementation de la Réserve Naturelle tient compte de ce statut afin que le propriétaire ou ayant droit ne soit en aucun cas dépossédé de son bien.

- participe à l'attractivité touristique de son territoire, à son image et à sa notoriété,
- est un espace de recherche, d'expérimentation, de veille écologique,

- favorise un accueil maîtrisé et de qualité,
- ne coûte pas cher aux collectivités locales,
- génère des économies d'échelle et de moyens,

- apporte des retombées économiques à son territoire,
- optimise les services écosystémiques offerts par la nature, dans de nombreux domaines.

**S'engager pour une Réserve Naturelle,
c'est s'engager pour le territoire !**